

La privatisation de France Télécom est autorisée

Le Premier ministre avait émis le souhait, pour 2004, que la promulgation des lois soit nettement accélérée. Pour le dossier France Télécom, c'est chose faite. La loi concernant la possibilité que la participation de l'Etat dans l'opérateur historique soit inférieure à 50% a été votée par le parlement juste avant Noël, le 17 décembre. Pour l'Etat français, il s'agit de la participation la plus forte: au cours actuel de l'action, il détenait environ 27 milliards d'euros! Pour ne pas affecter l'action, Bercy pourrait recourir à des obligations convertibles, comme ce fut le cas pour Deutsche Telekom. Mais quelques milliards en « cash » sont bienvenus dans les caisses de l'Etat, en particulier par le biais de l'Erap qui avait renfloué l'opérateur au pire moment de la crise, avec 9 milliards d'euros -lesquels provenaient d'emprunts obligataires qu'il faut bien rembourser à partir de 2006.

Pas de privatisation dans les faits, pour le moment... Côté gouvernement, on s'attache à rassurer les syndicats: « *Il n'en est pas question pour le moment* » – pas question de brader « *les bijoux de famille* ». Pour dénouer le jeu actuel, il est prévu d'attendre une *opération stratégique* qui pourrait être l'entrée d'un partenaire ou une reprise de participation de Wanadoo et/ou Orange ou un rachat des minoritaires cotées comme Equant, ou TPSA ou Mobistar...